



RESISTANCE SOCIALE

La République sera sociale ou ne sera pas !

Paris, le 1^{er} mars 2016

Communiqué de presse

Tous ensemble pour le retrait de la loi El Khomri !

Le projet de loi El Khomri n'est pas amendable

Sa logique : « *Construire les bases d'un nouveau modèle social* » (Titre III).

L'article 1^{er} du préambule subordonne tout au « *bon fonctionnement de l'entreprise* », tel que défini par la direction. **Le projet de loi inverse la construction du droit du travail**, chaque article permettant des dérogations obtenues au besoin par chantage à l'emploi comme chez Smart. C'est pourquoi elle n'est pas amendable. Elle est une menace y compris pour le droit de grève.

Son objectif : réduire le « *coût du travail* », salaires, retraites, protection sociale

La prétendue « *lutte contre le chômage* » n'est que le prétexte à l'augmentation des profits, des dividendes ; Cette loi ne peut qu'augmenter les inégalités.

La « flexisécurité » c'est la flexibilité + l'éradication du peu de « sécurité » qui existe.

La loi facilite les licenciements (pourtant déjà beaucoup trop faciles), prépare la suppression des prud'hommes... Simultanément le MEDEF, soutenu par le gouvernement, s'en prend entre autres à l'assurance chômage. Actifs menacés de chômage et chômeurs, même combat !

Le maître mot c'est la « mobilité » précisée dans le **Compte Personnel d'Activité :**

mobilité géographique, mobilité (voire cumul) de statuts : salarié du privé ou du public, chômeur, « ubérisé », commerçant, aidant(e), précaire, C'est l'individualisation. Aucune garantie de salaire, aucun avenir pour les jeunes. Cette loi anxiogène ne peut qu'aggraver la crise

La phase 2 de la loi El Khomri est déjà programmée : « refondation du code du travail » sur 2 ans, donc avec un fort risque d'être achevée par la droite.

Comme en Grèce... aucune régression ne suffit jamais. La Commission européenne (semestre européen 26/02) s'impatiente : la « *modération salariale* » ne suffit pas, l'existence du SMIC « *freine la baisse des salaires* », les 35 heures « *pèsent sur le coût du travail* »...

Le piège tendu aux syndicats.

La loi El Khomri prévoit « *d'associer* » les syndicats à la casse du code du travail. Or il faut au contraire lutter pour un code du travail et des conventions collectives qui protègent beaucoup mieux, pour les salaires, pour la protection sociale

Cette loi, soutenue par la droite, est pain béni pour la démagogie du FN

Le FN a beau jeu de dénoncer « la collusion UMPS / LRPS », voire « la collusion » ou « l'impuissance » des syndicats » si elle passait.

**Résistance Sociale appelle à participer aux mobilisations
RETRAIT DE LA LOI EL KHOMRI !**

**A Paris, 9 mars 12 H30 du siège du MEDEF au ministère du travail
A l'appel de la CGT, FO, solidaires, Unef, UNL, FIDL...**